

Manutention Acteur PRAPALM

Public concerné

Les paramédicaux et les ASH affectés aux soins

Prérequis : Aucun

Accessibilité

Personne en situation d'handicap, nous contacter

Durée : 28h

Horaire : 8h30-16h30

Lieu : salle du Centre Hospitalier d'Auch

Nombre maxi de participants :
10

Dates
16-17 mai + 09-10 juin 2022

Tarif CHA : sans objet

Tarif extérieur :
100€/jour/personne

Modalités déroulement :
présentiel

Type de stage : Inter, ouvert aux professions libérales

DPC : Non

Délais d'accès : selon calendrier, nous contacter si déploiement dans votre structure en intra

Objectifs

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable :

- D'observer et analyser des situations professionnelles afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- De proposer des actions pour éviter ou réduire les risques professionnels
- D'acquérir des gestes et postures professionnels sécuritaires

Programme de la formation

- Enjeux de la PRAPALM
- Définitions de la PRAPALM
- Anatomie du corps humain
- Comprendre les mécanismes d'apparition des TMS
- Méthode d'analyse de travail
- Les outils de recherche d'améliorations préventives
- Principes de Sécurité Physique et d'Economie d'Effort
- Programme de la manutention manuelle des patients (2 jours)

Intervenants

Formateurs certifiés PRAPSS et en manutention, diplômés de la SIFAM

Contact pédagogique

manutention@ch-auch.fr

Indicateur de résultat

Depuis 2021 :
6 agents formés
100% très satisfaits

Renseignement et inscription

✉ formation@ch-auch.fr
SIAMES Chantal
☎ 05 62 61 31 23
CLEMENTE Stéphanie
☎ 05 62 61 36 60

Méthodes, moyens et supports pédagogiques

La formation s'appuie sur des méthodes pédagogiques interactives et comprend une alternance d'apports de connaissances, de travail en ateliers, privilégiant les échanges au sein du groupe de formés à partir de situations professionnelles.

Vidéo projection, paperboard, PowerPoint.

Modalités d'évaluation et validation

Cette formation fait l'objet d'une évaluation des connaissances et des pratiques tout au long de la formation par le biais d'un quizz et l'examen sur l'analyse de travail.

Sur la satisfaction des formés concernant l'atteinte des objectifs sur les connaissances acquises et l'amélioration des pratiques.

Sanction de la formation dispensée

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation d'acteur PRAPALM.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du **certificat d'acteur PRAP**.